

# BULLVIER



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

N 40 - JUIN 2021



# Sommaire

## MAIRIE .....

9 rue de Feldkirch – 68540 BOLLWILLER  
Tél. 03.89.48.11.10 – Fax. 03.89.48.85.79

Site Internet : [www.bollwiller.fr](http://www.bollwiller.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

De 10h à 12h et de 16h à 18h

Horaires d'été : de 10h à 12h et de 15h à 17h

En cas de besoin, des rendez-vous sont possibles pour garantir la continuité du Service Public

## DÉCHETTERIE .....

Aire de la Thur PULVERSHEIM – 03.89.48.20.86

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 18h  
Le samedi : de 9h à 18h

## COLLECTES DES ORDURES ET DÉCHETS

Bac vert : déchets végétaux : le vendredi matin  
(uniquement du 2 avril au 29 octobre 2021)

Bac bleu : ordures ménagères : le vendredi matin  
Sac jaune : déchets recyclables : tous les papiers, emballages et briques en carton. Tous les emballages en plastique. Tous les emballages en métal : le lundi après-midi en semaine impaire. L'année 2020 avait 53 semaines. Afin d'assurer la continuité de la collecte toutes les 2 semaines, à partir du 2 janvier 2021, les semaines paires et impaires seront inversées.

**Les collectes sont maintenues tous les jours fériés.** Le calendrier des collectes et les consignes de tri sont consultables sur le site Internet du Sivom de l'agglomération mulhousienne : [www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Bibliothèque municipale

22 rue de Sultz – 68540 BOLLWILLER

Tél. 03.89.48.23.33 [bibliotheque-](mailto:bibliotheque-ludotheque-bollwiller@orange.fr)

[ludotheque-bollwiller@orange.fr](mailto:ludotheque-bollwiller@orange.fr) **Horaires d'ouverture au public :**

Mardi de 16h à 19h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 16h30 à 19h - Vendredi de 15h à 18h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

La bibliothèque est fermée au public le lundi.

## N° DE TÉLÉPHONES UTILES .....

SAMU : .....15 Pompiers : .....18

Police : .....17

Brigade verte : ..... 03 89 74 84  
04

N° d'urgence ENEDIS (anc. EDF) : ..... 09 72 67 50 68

N° d'urgence GAZ (Caléo) : ..... 03 89 62 25

00 N° d'urgence EAU (Sogest) : ..... 09 77 40

11 24 N° d'urgence assainissement Sivom :

- Pendant les heures de bureau : ..... 03 89 43 21 30

- Entre 17h et 8h samedi, dim. et jours fériés SUEZ :

..... 0977 401 124

Centre antipoison Strasbourg : ..... 03 88 37 37 37

SOS Mains Clinique Diaconat Roosevelt Mulhouse :

..... 03 89 32 55 07

Canicule infos service : ..... 0 800 06 66 66

**Pour connaître les pharmacies de garde les plus proches :**

.....**3237**

> Edito du maire ..... 3

> Vie municipale ..... 4

Finances :

Investissements de l'année 2020

Commission communale des impôts directs (CCID)

Décisions du Conseil municipal Compteur

Linky

> Bien vivre ensemble..... 10

Retour sur l'année passée

Les œufs et les lapins ont envahi le rond-point

Première édition de l'opération «Sapins de Noël»

Inauguration d'un lotissement rue du Vieil Armand

Ne jetez pas vos masques sur la voie publique

Terrain multisport ou city stade

Les règles élémentaires du "bien vivre ensemble"

Urbanisme

Etang Saint-Pierre

Sécurité routière

Etat Civil

> Bien vieillir ensemble..... 16

Les enfants des écoles n'oublient pas les aînés

Noël des Séniors

La Covid

Carte Pass'temps Séniors

Vaccibus

Point d'étape concernant la consultation des Séniors

Ateliers collectifs «Bien Vieillir»

Compost et jardin partagés

Déjections canines

Dépôts sauvages de déchets

La forêt du Schlaegle

Stop aux lingettes dans les toilettes

Moustiques

Projet de Verger école

- > Elections régionales et départementales..... 26
- > Vie associative..... 29
- Collecte alimentaire
- Quête en faveur de la ligue contre le cancer
- La Société d'Histoire de Bollwiller Opération boîtes de Noël

Crédits photos : J-Jacques SCHNEIDER, J. M. WILHELM, Guy WURTH

Nombre de tirages : 1 900 - Fréquence de publication : annuelle

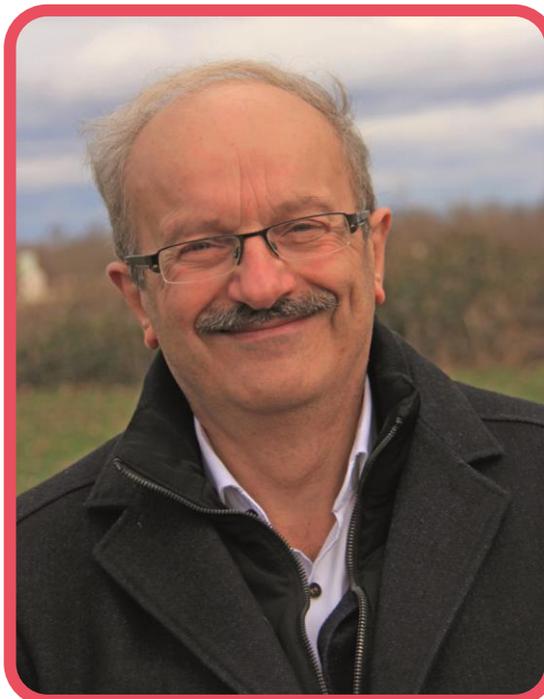
Impression : Imprimerie Rugé - Mulhouse - 54821

## Edito

L'année 2020 restera gravée longtemps dans la mémoire collective.

Cette année intense, principalement consacrée à la gestion de la crise sanitaire a bouleversée nos vies familiales, nos relations sociales, nos activités professionnelles et l'économie mondiale.

Lorsque l'épidémie a progressé vers l'Europe début 2020 et notamment en Italie, nous pensions être à l'abri d'une épidémie de grande ampleur car protégés par un système de santé que l'on disait supérieur à ceux des autres pays. Mais il a fallu admettre que les coupes sombres dans les budgets annuels successifs depuis une décennie au moins ont fragilisé notre système de santé. Et pourtant les professionnels de santé ont manifesté depuis plusieurs années leurs inquiétudes, parfois leur colère face à la diminution des moyens et à la réduction du nombre d'hôpitaux et de maternité de proximité. Sans leur dévouement et leur professionnalisme exemplaire le bilan serait pire encore.



Nous nous sommes adaptés tant bien que mal aux confinements et aux couvre-feux successifs. Il a fallu intégrer les gestes barrières, la distanciation sociale, apprendre à télétravailler en présence des enfants, à nous réunir en visioconférence, avec toutes les difficultés que pose le manque de contact en présentiel, à définir et respecter des protocoles sanitaires.

Mais ce fût aussi une année de solidarité et d'entraides exemplaires qui se sont manifestés de toutes parts sous de multiples formes portées individuellement ou collectivement.

A Bollwiller des bénévoles, des associations, des pompiers, des élus ont assuré le portage des produits essentiels et des médicaments aux personnes malades et ou sans moyens de déplacement, la garde des enfants, la fabrication de 6000 masques, le transport des personnes âgées dans des centres de vaccination et dernièrement la vaccination de 71 personnes de plus de 75 ans dans un bus dédié. Petites ou grandes toutes ces actions ont permis de mettre encore plus de solidarité entre les générations, les voisins, les membres de la famille.

Les enseignants, les personnels administratifs et techniques, les personnels de la MJC centre social, vos élus mettent en œuvre les directives de l'état qui se modifient en fonction de l'évolution de la crise sanitaire afin de préserver au mieux une vie sociale. Je les remercie de leur travail, de leur dévouement pour le bien commun.

Ce qui prouve que la solution est d'agir ensemble dans un but commun pour le bien de tous.

Maintenant nous espérons tous le retour à une vie «normale», où nous pourrions rendre visite à nos familles, à nos amis, à ceux qui nous sont chers, en toute liberté sans masques et sans être contraint à un nombre limité de personne ou à une distance kilométrique.

J'espère que cette crise brutale nous rendra vigilants à celles toujours présentes à l'échelle planétaire, la dégradation des milieux naturels, la disparition des espèces, la raréfaction des ressources, le réchauffement climatique, l'apparition de maladies qui touchent les

humains mais aussi la faune et la flore, dus et à des échanges internationaux sans limites et à notre appétit insatiable de nouveau produits.

Notre modèle de développement doit évoluer afin de permettre à tous de vivre une vie décente, solidaire, respectueuse de la nature. Les dimanches 20 et 27 juin auront lieu les élections régionales et départementales dans les trois bureaux de votes communaux. Toutes les conditions sont remplies pour vous accueillir dans des conditions de sécurité optimales.

Ces élections sont d'une grande importance pour notre région, notre canton et notre commune en particulier car nos élus départementaux et régionaux nous aident à concrétiser financièrement et techniquement nos projets, par conséquent, je vous invite à voter.

Vous découvrirez dans les pages de ce bulletin une rétrospective partielle des actions de vos élus. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Paul Julien**  
**Maire de Bollwiller**



Jean-Gaugler, Directeur Général des Services (DGS), recruté par mes soins en 2014 est parti fin décembre 2020 relever de nouveaux défis dans un ville voisine.

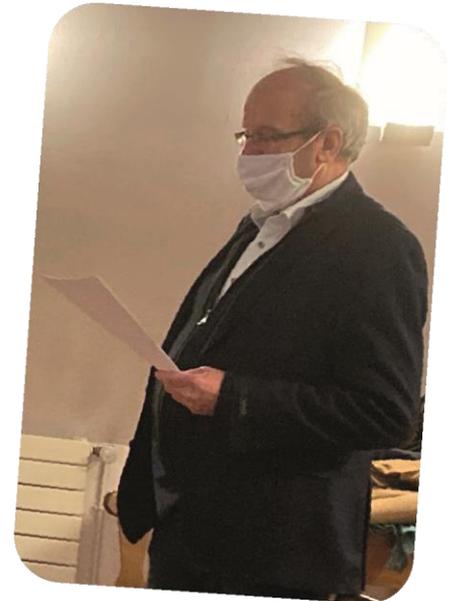
Collaborateur direct du Maire, le DGS est à un poste essentiel dans une commune. Il est chargé entre autres avec les services, sous l'autorité du Maire de :

- diriger et coordonner l'ensemble des services,
- conseiller et assister les élus,
- préparer les budgets de fonctionnement et d'investissement,
- assurer la préparation et le suivi des projets communaux.



Jean Gaugler a rempli sa mission avec brio. Je le remercie pour son investissement, ses qualités professionnelles et humaines qu'il a mises au service des élus et des habitants de Bollwiller. Je lui souhaite de réussir et de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.

**Jean-Paul Julien**



## LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA COMMUNE DE BOLLWILLER

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Monsieur Laurent SCHERLEN est le nouveau directeur général des services (DGS) de la commune de BOLLWILLER, en remplacement de Monsieur Jean GAUGLER qui occupe maintenant le poste de DGS de la commune de SAUSHEIM.

Monsieur SCHERLEN a commencé sa carrière en 1999 en qualité de secrétaire de mairie intercommunal au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Cette fonction itinérante lui a permis d'effectuer de nombreux remplacements au poste de secrétaire de mairie et de directeur général des services dans plus d'une vingtaine de collectivités du département du Haut-Rhin, parmi lesquelles Ottmarsheim, Pfaffenheim, Houssen, Folgensbourg ou encore la Communauté de Communes de Cernay et Environs.

En 2011, Monsieur SCHERLEN a posé ses valises à BRUNSTATT-DIDENHEIM, où il a occupé pendant presque



10 ans le poste de directeur général des services adjoint de la commune, principalement chargé des affaires relatives aux finances, aux ressources humaines, à la communication, aux fêtes et animations ou encore aux marchés publics.

Attaché à la notion de service public, aux relations avec les habitants et

désireux d'évoluer dans son parcours professionnel, il a souhaité s'investir au sein de notre commune en qualité de DGS et apporter ainsi son expérience au service des projets de la municipalité.

**Nous souhaitons donc la bienvenue Monsieur Scherlen dans notre commune !**

# Finances



## INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2020 : 427 200 €

Cour d'école et abri cour d'école maternelle

Les Lutins : 54 000 €

Ecrans tactiles école élémentaire : 7 415 €

Travaux dans les logements communaux : 14 100 €

Maison de retraite : changement de chaudière et mise aux normes des ascenseurs 63 902 €

Travaux de voirie pour un montant de 180 000 € qui ont concerné le solde de la rue de Staffelfelden, les trottoirs rue du Jeune Chêne et la reprise du plateau rue du Vieil-Armand.



Rénovation de l'éclairage public Avenue du Château : 41 000 €

Aire de jeux au complexe sportif : 45 151 €

Changement de chauffe-eau au club de football : 18 000 €

Solde du Plan local d'urbanisme : 8 632 €



## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)



Son rôle consultatif est d'assurer la juste répartition de la contribution fiscale entre les propriétaires. La CCID formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés non bâties et bâties (usage commercial ou d'habitation).

Elle doit informer l'administration fiscale de tout changement impactant les bases fiscales (constructions « sauvages », changement de

consistance, d'affectation, de caractéristiques physiques ou d'environnement).

La CCID donne enfin son avis sur la catégorie fiscale des logements figurant sur la liste fournie par l'administration fiscale. Les codifications vont de 1 (maison exceptionnelle) à 7 et 8 pour des locaux vétustes à insalubres

Cette commission composée de 8 personnes élues et non élues proposées par le Maire se réunit chaque année.

Jean-Paul Julien

# Décisions du Conseil municipal



## SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020

### Approbation du compte administratif communal 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 2 425 615,98 €  
 Recettes de fonctionnement : 2 600 398,41 € **Excédent de fonctionnement : 174 782,43**

Dépenses d'investissement : 2 392 964,06 €  
 Recettes d'investissement : 2 023 085,01 € **Déficit d'investissement : 369 879,05 €**

### Approbation du Compte Administratif du service « eau » 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 33 781,19 €  
 Recettes de fonctionnement : 43 303,81 €  
**Excédent de fonctionnement : 9 522,62 €**

Dépenses d'investissement : 317 294,31 €  
 Recettes d'investissement : 377 451,48 €  
**Excédent d'investissement : 60 157,17 €**

**Budget primitif 2020 du service « eau » :** Le budget s'équilibre en fonctionnement à 43 522,62 € et à 290 000,00 € en investissement.

### Budget primitif 2020 : vote des taux d'imposition :

Taxe d'habitation	11,97 %
Taxe foncière bâti	12,29 %
Taxe foncière non bâti	56,09 %

### Budget primitif 2020 : adoption du document budgétaire général :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 358 800 € et en investissement à 1 486 279,05 € est soumis à l'assemblée communale.

## SÉANCE DU 28 MAI 2020

Au cours de cette séance, il fut procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2020, à l'élection du Maire, à la fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire, à l'élection des adjoints, à la délégation de compétences au Maire et à la fixation des indemnités des élus.

## SÉANCE DU 24 JUIN 2020

**Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal :**

Les élus ont pris acte de l'installation de Madame Solène WISS au sein du Conseil Municipal de Bollwiller.

### Constitution des différentes commissions communales et désignation des membres :

Le Conseil Municipal a décidé de constituer les commissions communales suivantes :

- Commission environnement et développement durable
- Commission vie associative
- Commission bien vieillir ensemble
- Commission action sociale, logement et solidarité
- Commission animation de la commune
- Commission jeunesse
- Commission scolaire
- Commission urbanisme
- Commission communication

### Adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés :

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS),  
**Création d'un service de paiement en ligne :**

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site sécurisé de la DGFIP.

### Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité :

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition d'adhésion à un groupement de commandes auprès de m2A pour l'achat d'électricité toutes puissances confondues et des services associés à la fourniture de cette électricité, ainsi que le projet de convention associé.

## SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Au cours de cette séance, les élus ont procédé à la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales.

## SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

**Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal :**

Les élus ont pris acte de l'installation de Monsieur JeanJacques DEMOULIN au sein du Conseil Municipal de Bollwiller.

#### **Exercice du droit de préemption urbain concernant une parcelle cadastrée section 11 n°138 :**

Considérant la volonté de la commune de réaliser une opération d'aménagement et de mettre en œuvre un projet urbain. Le Conseil municipal a décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Bollwiller cadastré section 11 n°138 d'une superficie de 19,85 ares.

#### **Représentants de la commune au sein de l'association de gestion de la résidence d'Argenson :**

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein de l'association de gestion de la résidence d'Argenson.

#### **Représentants de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur le Maire comme représentant de la commune au sein de la CLECT.

#### **Aménagement d'un city stade : demandes de subventions :**

Dans le cadre de l'aménagement d'un City Stade, le Conseil Municipal a décidé :

- de solliciter le versement du Fonds de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- de solliciter le versement du fonds de soutien à l'amélioration du cadre de vie auprès de la région Grand Est.

#### **SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

#### **Mise à disposition d'un terrain communal pour l'exploitation d'un pylône :**

Le Conseil Municipal a décidé la conclusion d'un nouveau bail avec la société ATC France pour l'implantation d'un pylône sur la parcelle cadastrée section 11 n°58 pour un montant de 3 000 € (avec une indexation annuelle de 1%).

#### **Bail avec la société Orange pour l'occupation d'un terrain privé communal :**

Les élus ont décidé la signature d'un nouveau bail avec Orange pour l'implantation d'équipements sur la parcelle cadastrée section 11 n°58 pour un montant de 2 164 € (avec une indexation annuelle de 1%).

#### **Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le Syndicat d'Electricité :**

Le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin sera substitué à la commune de Bollwiller pour la perception de la TCFE sur son territoire.

#### **Cession d'un terrain communal Impasse de Verdun :**

Les élus ont décidé de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section 11 n°366/133 d'une superficie de 13,64 ares à AXIS CONCEPT (ou toute société qui s'y substituerait) au prix de 125 538 €.

#### **Demande de subvention : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) :**

Les conseillers municipaux ont décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR pour le remplacement de la chaudière de la résidence d'Argenson.

#### **SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

#### **Exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles cadastrées section 9 n°135/16 et 137/17 :**

Les élus ont validé l'acquisition par voie de préemption de deux parcelles situées à Bollwiller section 9 n°135/16 et 137/17 pour un montant de 29 760 € d'une superficie totale de 7,44 ares.

#### **Exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle cadastrée section 11 n°140 :**

Les élus ont validé l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé à Bollwiller section 11 n°140 appartenant pour un montant de 56 160 € d'une superficie de 14,04 ares.

**Tarifs 2021 :** Le Conseil Municipal a voté les tarifs communaux ci-dessous pour 2021 :

<b>Droits de place :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Foires et marchés (le ml)	2,00 €	2,00 €
Bollwiller en fête (le ml)	8,00 €	8,00 €
Véhicules commerce ambulants	47,00 €	47,00 €
<b>Interventions du service technique communal :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Forfait tarif horaire (interventions en régie à la suite d'accidents de la	40,00 €	40,00 €

circulation par exemple : réparations).		
<b>Vente d'ouvrages :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
- Chronique de Bollwiller	25,00 €	25,00 €
- Mémoire de Vies «Bollwiller au fil du temps »	37,00 €	37,00 €
- le lot des deux livres	57,00 €	57,00 €

la commune de Bollwiller et Mulhouse Alsace Agglomération avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et approbation de la méthode d'évaluation retenue :**

Les élus ont approuvé le rapport de la CLECT du 6 novembre 2020 ainsi que la méthode d'évaluation retenue.

#### **Dénomination d'une Impasse/Projet immobilier rue du Vieil Armand :**

Dans le cadre d'un projet porté par la société AXIS

## Décisions du Conseil municipal



	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Concessions au cimetière :</b>		
- 2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	74,00 €	74,00 €
- 2 m <sup>2</sup> pour 30 ans <b>Columbarium :</b>	148,00 €	148,00 €
- monument droit pour 15 ans	368,00 €	368,00 €
- monument droit pour 30 ans	612,00 €	612,00 €
- monument prestige pour 15 ans	608,00 €	608,00 €
- monument prestige pour 30 ans	1 035,00 €	1 035,00 €
<b>Vente de bois en forêt communale (fonds de coupe)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
→ <b>Le stère</b>	21,00 €	21,00 €
Bois dur (charme, chêne, frêne, érable, acacia, Merisier, ...)	16,00 €	16,00 €
Bois tendre (bouleau, aulne, tilleul ...)	50,00 €	50,00 €
Prix de vente du bois en stère		

**Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) :**Le Conseil Municipal a confirmé l'adhésion de la commune de Bollwiller à l'AURM moyennant une cotisation annuelle de 1 000 €.

#### **SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 2020 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires et ceci dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les élus ont approuvé le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

#### **Convention de délégation de la compétence eau avec Mulhouse Alsace Agglomération :**

Les conseillers municipaux ont approuvé le projet de convention de délégation de la compétence eau entre

CONCEPT pour le compte de Habitat de Haute Alsace, projet constitué d'une voie interne qui permet de desservir quatorze maisons, il convient de dénommer cette nouvelle rue.

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer cette voie Impasse du Fridolinsbach.

#### **SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021**

#### **Convention annuelle avec l'AURM :**

Le Conseil Municipal a approuvé la convention annuelle avec l'AURM (Agence d'Urbanisme de la Région

Mulhousienne) fixant les missions suivantes :

- accompagnement pour l'inscription de Bollwiller dans la démarche Ville Amie des Aînés pour laquelle

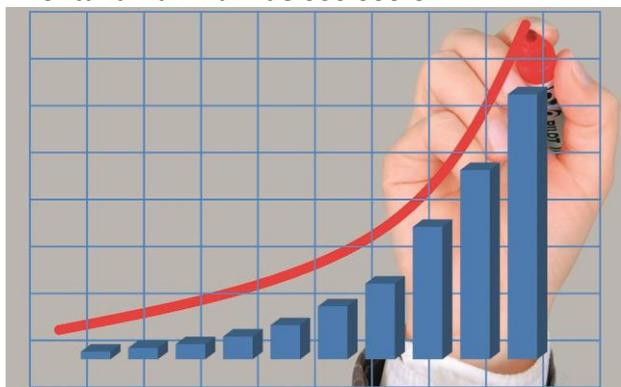
une note de cadrage est produite en début de mission seniors : mode d'emploi du territoire accueillant pour les communes de m2A (cadre de vie, espaces

- publics, services, équipements...),
- piétons, trottoirs, marche à pied : analyse et enjeux dans la Région Mulhousienne,
- la convention inclut également l'accès aux missions permanentes de l'AURM, à savoir la documentation, la communication et les expertises transversales (expertises à la demande, les Matinales, le dialogue inter-territoire Sud Alsace...)

#### Délégations au Maire (L 2122-22 du CGCT) – Délibération complémentaire :

Le Conseil Municipal a voté les 3 délégations au Maire suivantes, qui se rajoutent à celles déjà en place :

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,
- procéder, dans la limite des montants d'emprunts votés par le Conseil Municipal dans le budget primitif ou lors de décisions modificatives, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 16182 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 €.



#### Approbation du compte administratif communal 2020 :

Dépenses de fonctionnement :	2 342 966,13 €
Recettes de fonctionnement :	2 536 075,84 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>193 109,71 €</b>
Dépenses d'investissement :	1 379 520,83 €
Recettes d'investissement :	822 145,54 €
<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>557 375,29 €</b>

#### COMPTEUR LINKY

#### Approbation du Compte Administratif du service « eau » 2020 :

Dépenses de fonctionnement :	39 739,97 €
Recettes de fonctionnement :	45 224,60 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>5 484,63 €</b>
Dépenses d'investissement :	148 248,82 €
Recettes d'investissement :	91 686,27 €
<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>56 562,55 €</b>
<b>Fixation de la surtaxe communale sur l'eau :</b>	

Le Conseil Municipal a fixé la surtaxe communale sur l'eau à 0,60 € HT/m<sup>3</sup>.

#### Budget primitif 2021 du service « eau »

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 106 043,08 € et à 252 562,55 € en investissement.

#### Budget primitif 2021 : vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal a voté les taux pour l'année 2021 aux niveaux suivants :

Désignation des taxes	Taux de 2021
Foncier bâti	28,46 %
Foncier non bâti	56,09 %

#### Budget primitif 2021 : adoption du document budgétaire général :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 531 900 € et en investissement à 1 673 285,29 €.

#### Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte de la Lauch :

Les élus ont donné un avis favorable à l'adhésion des Communes de Gueberschwihr, de Murbach, d'Obermorschwihr, d'Osenbach et de Voegtlinshoffen au Syndicat Mixte de la Lauch.

Ce nouveau compteur est en cours d'installation sur Bollwiller.

Différentes démarches ont été entreprises par la commune depuis 2017 afin d'informer et de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de refuser son installation : réunions publiques, délibération du Conseil Municipal se prononçant contre le démantèlement des compteurs existants, arrêté du Maire refusant le déclassement des compteurs, adhésion de la commune à l'association RELCAL (Rassemblement d'Elus pour les Libertés Citoyenne Alternative au Linky, siège à Burnhaupt le bas).

Le Conseil municipal s'est également prononcé contre la révision des statuts du syndicat permettant le transfert de propriété des compteurs au syndicat d'électricité. Les nouveaux statuts ont été approuvés par la grande majorité des communes du Haut-Rhin.

Saisi par Enedis, le tribunal administratif a considéré que la commune n'avait pas compétence en la matière.

A ce jour, aucun élément ne permet de savoir si le relevé annuel par un technicien ou si le changement ultérieur d'un compteur défaillant seront facturés. Chacun peut refuser l'accès à sa propriété.

Jean-Paul JULIEN

## RETOUR SUR L'ANNÉE PASSÉE...

Cette année passée était particulière à tout point de vue ! Comme beaucoup d'autres services publics et culturels, la Bibliothèque aux Mille & Une Pages a dû s'adapter et se réinventer pour permettre à ses usagers de continuer à emprunter des livres et des jeux. Garder la bibliothèque vivante et chaleureuse malgré une situation extérieure contraignante a



L'équipe a profité de cette période inhabituelle pour rebondir et se former. Avec le soutien de la mairie et la M.J.C de Bollwiller, le système informatique a été changé. Céline et Flora, les petites fées de la bibliothèque ont changé la page web, offrant ainsi aux usagers un service plus moderne et plus intuitif.

Une nouvelle signalétique a été mise en place afin d'identifier les différents espaces.

Les habitués de la bibliothèque ont peut-être déjà reçu leurs nouveaux codes d'accès à leur espace en ligne, il est désormais possible de réserver soi-même des documents, mais aussi de les prolonger ou de se créer une « liste d'envies » à partir du catalogue.

été un petit défi à relever pour l'équipe, qui a mis un point d'honneur à garder le contact avec les lecteurs. La bibliothèque a su s'adapter aux contraintes sanitaires en créant un service de livres à emporter et en aménageant un espace dédié à la mise en quarantaine de ces derniers.

Si la bibliothèque de Bollwiller est encore un mystère pour vous et que vous souhaitez la



**BIEN VIVRE  
ENSEMBLE**  
Journée  
**Citoyenne 2021**

En fonction des conditions sanitaires, nous organiserons la **10<sup>e</sup> journée citoyenne le Samedi 25 septembre 2021 à partir de 7H45.**

Souhaitons que cette belle journée puisse avoir lieu.

## LES ŒUFS ET LES LAPINS ONT ENVAHI LE ROND-POINT

Pour Pâques, afin d'égayer le rond-point, des décorations très originales de lapins en rondins de bois ont été fabriquées par les ouvriers communaux. Merci à eux.



# Bien vivre ensemble

découvrir ou la redécouvrir, n'hésitez pas à contacter Céline et Flora qui se feront un plaisir de vous guider parmi les rayonnages.

**Coordonnées :**

**Bibliothèque aux Mille & Une Pages**

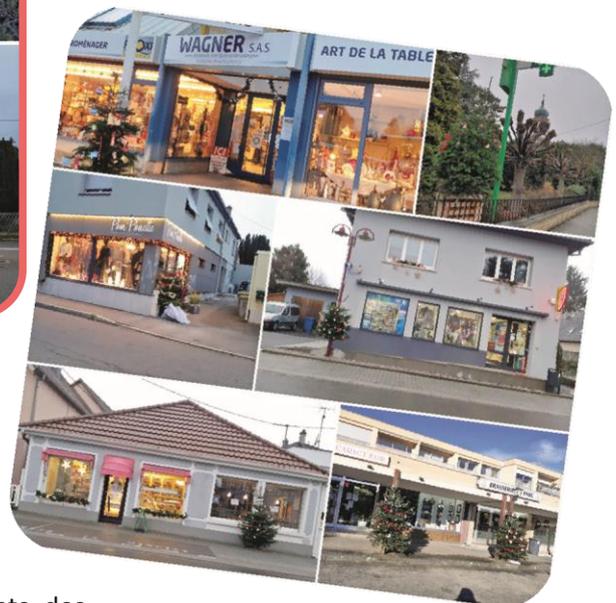
22, rue de Sultz - BOLLWILLER - 03.89.48.23.33

**Bibliotheque-ludotheque-bollwiller@orange.fr**

Facebook : Bibliothèque – Ludothèque aux Mille & Une

pages Site : <https://bollwiller.bibenligne.fr/>

## PREMIÈRE ÉDITION DE L'OPÉRATION "SAPINS DE NOËL"



Nous avons réalisé pour l'occasion sur la page Facebook **Ville de Bollwiller**, un calendrier de l'Avent. Quotidiennement, nous avons publié une photo des sapins des commerçants, des

participer à notre action et nous leur Malgré la pandémie, nous avons souhaité initier une collaboration avec les commerçants de la commune, afin qu'ils participent aux illuminations de Noël.

21 commerçants ont bien voulu renouvelons tous

La municipalité a offert un sapin aux écoles, de la MJC, de la crèche, de la mairie, ainsi que des décorations du nos remerciements.

# Bien vivre ensemble

favorablement à notre sollicitation, village afin de permettre à à charge pour chacun d'entre eux de tous les villageois de profiter l'installer devant leur enseigne, de le pleinement de ces instants



décorer et de l'illuminer. magiques.

Le 21 janvier dernier, les sapins ont été ramassés par les agents municipaux afin d'être déposés à l'Écomusée d'Ungersheim dans le but d'être utilisés comme nourriture de choix pour les chèvres.

Nous espérons simplement que pour le prochain Noël, tous les commerçants puissent trouver un intérêt à cette opération qui contribue à embellir notre commune lors des fêtes de fin d'année.



**Claudette Pancallo, Conseillère Municipale Déléguée**

## INAUGURATION D'UN LOTISSEMENT RUE DU VIEIL ARMAND

Le 28 août 2020 à 18 heures, à l'occasion de l'arrivée des nouveaux habitants, la municipalité a organisé un moment convivial.

Monsieur le Maire a prononcé un discours de bienvenue en présence de quelques élus. Nous avons partagé le verre de l'amitié, ainsi qu'un buffet préparé par les habitants du nouveau quartier et les voisins de la rue du vieil Armand.

### NE JETEZ PAS VOS MASQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Outre l'aspect moral, vient l'argument environnemental. Un désastre écologique en perspective, ces déchets peuvent propager le virus et polluent notre environnement jusqu'à nos océans. Alors que les masques chirurgicaux et FFP2, fabriqués en polypropylène mettent plusieurs centaines d'années à se décomposer, le polypropylène n'est pas biodégradable dans la



Claudette Pancallo



Un nouveau lotissement de 14 maisons accolées, le Fridolinsbach, a été récemment créé par Habitat Haute Alsace.

Chaque maison est composée d'un carport pour le stationnement, et d'un espace vert à l'arrière.

nature, ni compostable. Les masques dans les caniveaux bouchent les canalisations d'eaux usées et perturbent les systèmes d'assainissements.

**Jeter des déchets sur la voie publique, un masque ou encore un mégot est sanctionné d'une amende de 3<sup>e</sup> classe d'un montant de 68 €, conformément à l'article R 633-6 du Code Pénal.**

## TERRAIN MULTISPORT OU CITY STADE

Ce terrain sera installé début juillet rue des Acacias derrière le château. Il permettra de pratiquer le basketball, le football, le handball mais également le volleyball et le badminton en utilisant des filets prévus à cet effet. Il sera pourvu d'un gazon synthétique collé sur la plateforme en enrobé. Ce gazon synthétique rempli de sable offre grâce à ses propriétés amortissantes de nombreux avan-

tages. Il limite les blessures en cas de chute, protège les articulations, améliore le confort et la technique de jeu et réduit les bruits de rebond des ballons. Il absorbe moins de chaleur comparativement à un sol en enrobé ce qui est un plus en période estivale.

Notre objectif est de faire de cet espace un lieu ludique, agréable, de rencontre et de convivialité. Pour ce faire il

## Comment se débarrasser des masques à usage unique.

Ces masques ne doivent être jetés ni dans les sacs jaune, ni dans les poubelles jaunes. Il est demandé que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique puis dans le bac bleu.

**Alescio Graziella, Conseillère Municipale Déléguée**



sera complété dans les années futures de nouveaux jeux,

de bancs et des arbres y seront plantés.

Je remercie nos partenaires, le président de la région Grand-Est (8 473 €), les conseillers départementaux (17 343 €) pour les subventions accordées.

Le coût de cet équipement est de 35 000 €, le reste à charge pour la commune est de 9 184 €.

**Jean-Paul Julien**

# Bien vivre ensemble

## LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DU "BIEN VIVRE ENSEMBLE"

Les beaux jours arrivent enfin et avec eux les plaisirs de la vie à l'extérieur. Mais pour que cela reste un plaisir pour chacun, il faut aussi « bien vivre ensemble ». Concrètement, qu'est ce que cela signifie.

C'est tout d'abord respecter la tranquillité de ses voisins lorsqu'on est sur sa terrasse, au bord de sa piscine, lorsque l'on entretient son jardin ou encore lorsqu'on est propriétaire d'un ami à 4 pattes. Ainsi, ne laissez pas aboyer votre chien cela pourrait devenir très vite insupportable pour le voisinage.

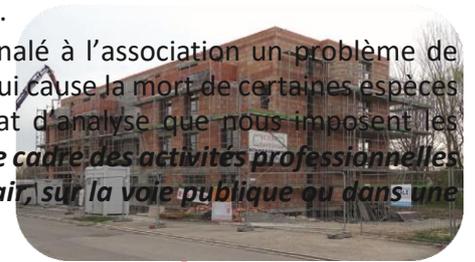
Le « bien vivre ensemble » nécessite également le respect des règles concernant les nuisances sonores. Celles-ci sont strictement réglementées par un arrêté municipal du 06 décembre 1996 qui stipule : « sont interdits de 19 h 30 à 8 h 00 tous travaux entraînant des nuisances

d'assemblée générale avait été fixée mais les conditions sanitaires empêchent tous les rassemblements.

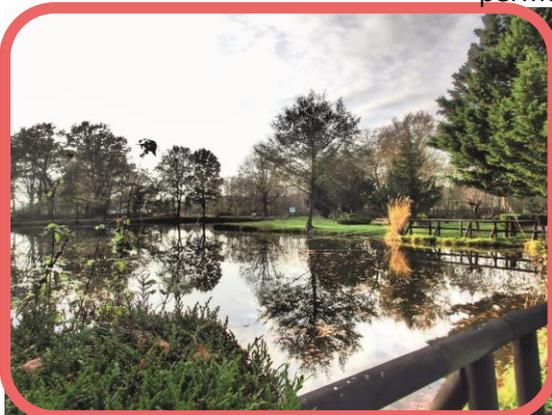
Depuis 2018, la préfecture avait signalé à l'association un problème de septicémie hémorragique, maladie qui cause la mort de certaines espèces de poissons. En attendant le résultat d'analyse que nous imposent les services préfectoraux **sonores dans le cadre des activités professionnelles à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans une propriété privée** ».

L'utilisation d'engins équipés de

moteurs thermiques pour le brico- **Logements aidés (sociaux)** lage ou le jardinage est autorisée du La loi solidarité et renouvellement lundi au samedi de 8 h 00 à 12 h 00 urbain impose à notre commune 20% et de 14 h 00 à 19 h 30, **mais interdite** de logements sociaux. les dimanches et jours fériés toute En 2014, la commune disposait de 198 la journée. **En cas de non-respect** logements aidés, soit 12% du parc lode **de ces règles, les agents de la Bri- catif.** Durant le mandat précédent elle **gade Verte sont habilités à dresser** a honoré le plan imposé par l'état de **un procès-verbal pouvant entraîner** 45 logements, créés ou convention**des conséquences juridiques** pour nés. De fait, la commune ne paye plus **les contrevenants.** Il existe un pro- actuellement la pénalité de 32 000€ verbe qui dit : « ne fait pas à autrui par an. Depuis 2014, le montant total ce que tu n'aimerais pas que l'on te des pénalités pour notre commune fasse ». En respectant ces quelques s'est élevé à 77 901,16 €. principes, chacun d'entre nous pas- D'autres opérations ont vu le jour ou sera de bons moments dans son sont en cours sur des terrains commuespace de vie. naux ou privés ce qui nous permettra



URBANISME



## ÉTANG SAINT-PIERRE

Depuis quelques mois, plusieurs personnes motivées se sont rencontrées à plusieurs reprises pour créer une nouvelle association de pêche à Bollwiller. Les statuts sont élaborés, une date

de se rapprocher de l'objectif fixé par de santé et de protection de l'État (20%) et d'atteindre 17,5% coul'environnement, **la pêche** rant 2022.

**est interdite jusqu'à nouvel** En 2020, vingt-huit familles ont pu **ordre.** profiter de nouveaux logements

Trois possibilités ont été confortables. envisagées afin de prélever des poissons et de supprimer tout risque de contamination

future :

saviez -

- le vidage complet de l'étang **le vous ?**

Saint-Pierre pendant 6 mois car le virus peut rester dans les sédiments,

Le conseil municipal a autorisé

- la mise en place de cages le Maire à vendre en dessous du avec des truites durant 6 semaines prix estimé par France Domaine. dans une eau dont la température La moins-value est prise en compte doit rester inférieure à 14°, par l'État et défalquée des pénalités - une journée de pêche dédiée au dont elle redevable. prélèvement n'a pas été fructueuse.

Compte tenu des problèmes techniques et du coût liés à un vidage

Jean-Paul Julien



Pêche interdite

accord avec la Préfecture vers la mise en place de cages durant 6 semaines.

**Cette maladie n'est transmissible ni à l'homme ni aux animaux.**

Véronique WIGNO



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE



### Stationnement sur trottoir.

Une campagne de sensibilisation est menée actuellement par les élus de la municipalité en direction des automobilistes qui stationnent sur trottoirs au détriment de la sécurité des piétons.

**Le stationnement sur trottoir est passible d'une contravention de 135€.**

Les flyers sont déposés sur le pare-brise et le N° d'immatriculation est relevé et porté sur le document.

Une étude est en cours pour réaliser des marquages afin d'identifier des places de stationnement.

### Vitesse des automobilistes.

Des radars pédagogiques sont installés à toutes les entrées de notre ville



et un radar supplémentaire est déplacé dans les différents quartiers. Nous constatons que 70% des automobilistes ne respectent pas la vitesse dans tous les quartiers. Des vitesses de plus de 100 km/h sont courantes dans notre ville !!!

La brigade verte verbalise régulièrement rue de Verdun car trop d'automobilistes roulent en sens interdit pendant les horaires d'entrée-sortie des écoles.

**Les automobilistes qui ne respectent pas la vitesse réglementée prennent des risques pour eux-mêmes, pour les plus fragiles et font subir des nuisances sonores aux riverains.**

## le saviez-vous ? -

L'éco-conduite est une manière de conduire avec souplesse, respectueuse des autres usagers et des riverains. Elle permet de diminuer ses dépenses de carburant et d'entretien, d'augmenter sa sécurité et celles des autres. Elle permet également de réduire la pollution atmosphérique et d'abaisser considérablement le niveau sonore de la circulation.

Respectons les limitations de vitesses et pratiquons l'écoconduite, une nouvelle attitude au volant pour le bien de tous.

STATIONNEMENT GÊNANT



# vivre ensemble

## Eco-conduite : 10 gestes à adopter

Pour en savoir plus sur l'éco-conduite : <https://www.labatutgroup.com/article-eco-conduite-10-gestes-preservent-planete-budget/>

Notre but n'est pas de réprimer mais nous comptons sur le civisme de chacun.

Nous espérons ne pas arriver à des mesures contraignantes !



### STATIONNEMENT GENANT : STATIONNEMENT DANGEREUX

#### PENSEZ AUX AUTRES

Afin d'améliorer la sécurité des habitants les élus font régulièrement le tour des quartiers.

A cette occasion le stationnement de véhicules sur le trottoir, gênant les piétons, a été constaté et cela dans

l'ensemble de la commune.



Il est rappelé que le trottoir est un espace réservé aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes de moins de 8 ans. Il doit être dégagé pour permettre le passage des poussettes et fauteuils roulants.



Quelques règles à respecter :

- Les véhicules doivent être prioritairement stationnés dans les garages, cours et parkings,
- Il est interdit de stationner son véhicule devant une porte de propriété ou un garage, · Il est interdit de stationner son véhicule aux abords d'une intersection ou dans un virage.

La voie publique est un espace partagé par tous les usagers : automobilistes, cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite. Merci de respecter les espaces de chacun, pour la sécurité de tous !!!

Pour votre information, le montant de l'amende pour stationnement dangereux s'élève à 135 €.

Le Maire,  
Jean-Paul JULIEN

Numéro d'immatriculation du véhicule :

# Etat civil



## NAISSANCE 2020

DELABRIERE Maona	02/01/2020
PEREIRA Léandra	04/01/2020
WAGDI Sheryne	05/01/2020
SARAZIN KECH Ian	29/01/2020
DELIGÖZ Ayla	25/02/2020
CORDIER Viktoria	27/02/2020
CLERC Lexa	01/04/2020
SPENLé Giulia	23/04/2020
PAGLIARULO Théa	28/04/2020
LEMBERGER Ombeline	02/05/2020
MULLER Milann	06/05/2020
WECKERLE Elina	06/05/2020
BA Aïssata	09/05/2020
REIS Jules	09/05/2020
REIS Tom	09/05/2020
VANYEK Noa	12/05/2020
BERBETT Gabin	14/05/2020
LAFARGE Izia	16/05/2020
ERNY STRUB Valentin	20/05/2020
MUNIER Rose	13/06/2020
RAMSAMY Joshua	20/06/2020
BRAHIMI Adem	23/06/2020
SAUTEBIN Livio	23/06/2020
HEITZMANN Lola	03/07/2020
DURKAL Alya	23/07/2020
SIMON Louise	13/08/2020
LONJARET Hector	31/08/2020
MOCA Maya	01/09/2020
ROSSITTO Doryan	05/09/2020
GORRIONERO Joshua	10/09/2020
GUARINO Carla	14/09/2020
DE CASTRO AZEVEDO Timéo	01/10/2020
PEUCKERT Olivia	06/10/2020
LE BRIS Gwenaëlle	07/10/2020
LE BRIS Héloïse	07/10/2020
COSKUN Göktug	28/10/2020
BOSHART Aaron	02/11/2020
FALLECKER Ella	02/11/2020
ÖZEL Leyla	02/11/2020
URBE BARREIRO Logan	05/11/2020
GARNIER Raphaël	17/11/2020
SCHEFFEL Sohan	08/12/2020
GRATAIS Anaé	18/12/2020
EL FERJANI Yacine	28/12/2020

## DÉCÈS 2020

KASSER Alice	06/01/2020
EHRET née PRISS	07/01/2020
Dora	07/01/2020
LANDWERLIN née	07/01/2020
ECKENSCHWILLER	27/01/2020
Marie	27/01/2020
BARON née STOEBER	27/01/2020
Jeannine	07/02/2020
ROSA née DE FAUSTI	20/02/2020
Gabriella	20/02/2020
RICHARD René	29/02/2020
BUBISUTTI née	06/03/2020
HANNAUER Nathalie	06/03/2020
HORNY Robert	15/03/2020
BOURFA Mickaël	20/03/2020
LARCHER Daniel	30/03/2020
BACK née BATORY	04/04/2020
Victoire	04/04/2020



## MARIAGE 2020

ACHBAKH Majid et EL BOUHTOURY Fatima-Zahra	le 29.02
PETIT Maxime et DUBOIS Florence	le 27.06
LA MARTA-BLASCO Jérôme et TORRE Jennifer	le 01.08
KETTERER Greg et LEMAIRE Maud	le 15.08
ANDRE Michael et SCHWINDENHAMMER Hélène	le 22.08
HERRGOTT Martial et BRUNET Muriel	le 29.08
HAFDI Brahim et TORRE Tifany	le 05.09
SCHENTEN Ludovic et FAIVRE Romane	le 12.09
SAVRY Marc et BURR Evolène	le 12.09
CHEMMI Hamza et KELLER Céline	le 19.09
MATHIS Frédéric et AMANN Vanessa	le 03.10
LEPISSIER Kevin et EDON Mélanie	le 10.10
STREICH Steve et GALLIATH Maëlle	le 28.11
HAFFNER née LIBOLD	05/04/2020
Marie	05/04/2020
REYMANN Jean-Marc	08/04/2020
GUITTARD née	11/04/2020
WEIDER Marthe	11/04/2020

ROMINGER-ALBISSER née BURR Marie SZABELSKI née KARON Adèle

23/12/2020

17/04/2020

PRIMUS Félix 18/04/2020

ALBISSER Léon 20/04/2020

GSTALDER née AULLEN Anne  
21/04/2020

TOETSCH née SCHMITT Jeanne  
25/04/2020

HUEBER née BRAUN Liliane  
26/04/2020

GIUDICI née OBGARTEL Gertrude  
04/05/2020

MACIAG Edouard 16/05/2020

BRUDER née PABISIAK Henriette  
28/05/2020

SCHADE née AULLEN Suzanne  
01/06/2020

KINCIC Maurice 06/06/2020

WAGNER Jean-Paul 22/06/2020

LABBÉ Jean-François 30/06/2020

STEIBLIN Léon 02/07/2020

SCHMUDA née LANDHERR Monique  
13/07/2020

FIoux née BENA Valérie 16/07/2020

HERRMANN Lucien 24/07/2020

COUTIN Rémy 01/08/2020

LALLEMAND née HEGY Sylviane  
03/08/2020

RUFFENACH née SILKA Sonia  
07/08/2020

BONZANI née PFULB Marie 11/08/2020

GEYER née BILWES Aline 13/08/2020

FUCHS née JEHLLEN Germaine  
21/08/2020 RAUBER née FRANÇOIS  
Agnès 24/08/2020

GABRIEL Jean-Marc 28/08/2020

MIESCH née MEYER Marie 08/09/2020

HEINRICH Marie 09/09/2020

LAPP Jean 10/09/2020

FICHTER née LAMBOTTE Marie  
20/09/2020

HIGEL André 03/10/2020

SIMON Jean-Louis 14/10/2020

KAMMERER née BIDET Micheline  
19/10/2020

FIEDOROWICZ Frédéric 19/10/2020

SPATARO née CIRILLO Maria  
04/11/2020

BRETZ née MELLINGER Irma  
19/11/2020

LECHEHEB Salah 02/12/2020

MARTINKEN Jean-Marc 07/12/2020

ANISKO née MILZ Karin 12/12/2020

Lors du 1<sup>er</sup> confinement les élus ont joint 58 personnes âgées de la commune pour connaître leurs besoins.

Nous avons de même assuré les courses pour 2 personnes de moins de 60 ans atteintes de la Covid. La

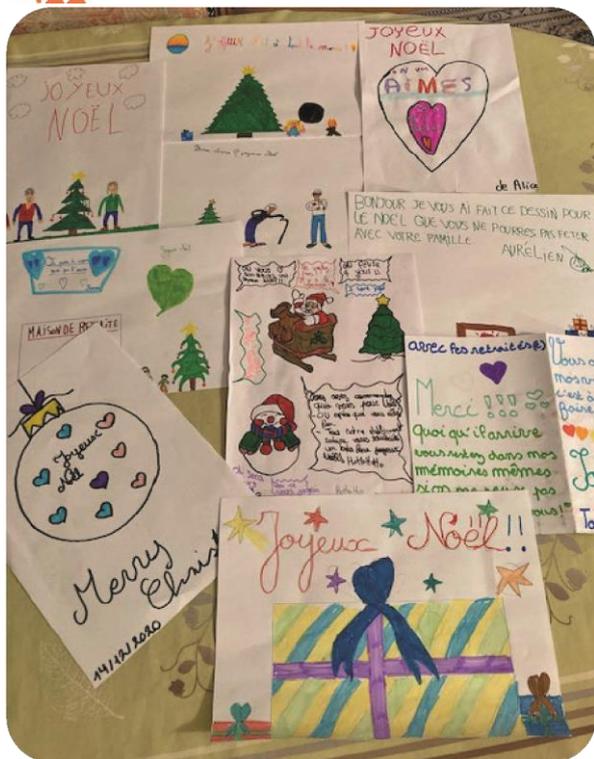
## Bien vieillir ensemble



### LES ENFANTS DES ÉCOLES N'OUBLIENT PAS LES ÂÎNÉS

Lors de la première période du confinement et pour les fêtes de Noël les enfants des écoles ont fait des dessins et écrit des messages afin d'égayer les jours des résidents de la maison de retraite.

MERCI A TOUS  
Véronique WIGNO



### NOËL DES SENIORS

En raison de la crise sanitaire, la fête de Noël des personnes de plus de 70 ans n'a pas pu se dérouler.

Pour toutes les personnes qui ont réservé leur cadeau, les membres de la municipalité et de la commission des Aînés se sont rendus à leur domicile pour leur distribuer.

Pour les résidents du manoir d'Argenson, le Maire, 2 adjoints et le père Noël ont pu rencontrer les résidents dans la salle à manger ou dans leur chambre et leur donner leur cadeau.

Véronique WIGNO

### LA COVID

Nous avons géré les courses pour 10 personnes pendant le temps nécessaire.

solidarité était au rendez-vous.

L'action de la commune se poursuit pour les personnes qui ont eu du mal à trouver un rendez-vous de vaccination. Toutes les personnes inscrites sur le

registre des personnes à risque de la commune ont été contactées, et une trentaine de personnes ont pu bénéficier de l'aide d'un membre de la municipalité qui s'est chargé de trouver un rendez-vous.

Pour le transport avant l'arrivée du service FILEA (transport gratuit de M2a), nous avons véhiculé 2 personnes sur leur lieu de vaccination. Tous les autres transports ont été effectués par un membre de la famille ou amis.

**Véronique WIGNO**

## DEVANT LA

### MAIRIE DE BOLLWILLER

A l'initiative des maires de l'agglomération, M2a et Soléa, l'opération vaccibus a pu être organisée.

**d'avoir accès à la vaccination. Pour cette campagne nous avons bénéficié de 6 flacons de vaccin MODERNA, qui nous a permis de vacciner 71 personnes.** Le public concerné était des personnes âgées de 75 ans et plus (403 habitants dont 56 à la maison de retraite).

Cette opération s'est déroulée en trois étapes :

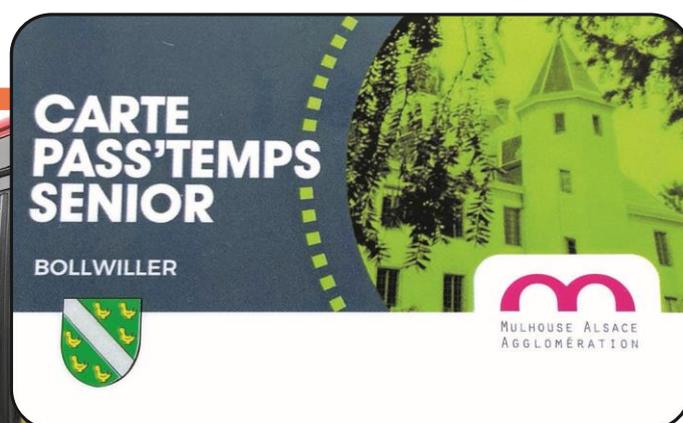
## CARTE PASS'TEMPS SENIORS

Si vous avez plus de 65 ans, profitez de cette offre culturelle qui permet aux habitants de M2a de bénéficier notamment de 3 entrées au zoo, 5 entrées dans les piscines M2a, des réductions pour des spectacles.

Pour davantage de renseignements <https://www.mulhouse-alsace.fr/seniors/carte-pass-temps-seniors/>

La commune de Bollwiller ajoute l'adhésion à la bibliothèque municipale ainsi qu'une entrée au cinéma du Florival.

Cette carte est gratuite, nominative et renouvelable tous les ans.



à récupérer  
en mairie !



### L'objectif est de rendre service à la population de Bollwiller en permettant à un maximum de personnes

- Les vendredi 19 et samedi 20 mars, 3 élus ont téléphoné à 280 personnes de la commune pour leur soumettre le projet de vaccination. Pour les autres elles ont contacté les enfants, la famille ou les voisins.

30 ont refusé la vaccination, 2 avaient eu la Covid récemment (par conséquent ne pouvaient pas être vaccinées), 2 personnes ne pouvaient pas se déplacer, 12 personnes n'ont pas donné suite à leur message et certains n'habitaient plus la commune ou étaient injoignables.

- Cette première journée de vaccination a mobilisé :
  - 4 chauffeurs, des élus pour véhiculer 12 personnes de leur domicile à la mairie et retour
  - 4 élus étaient présentes de 8H à 17H le jour J (accueil, aide au remplissage des papiers, aide dans les déplacements) et la veille pour tout mettre en place
  - 3 pompiers ont passé la journée en soutien pour les déplacements et la surveillance post-vaccinale → 2 médecins, une infirmière, 3 personnels M2a et Soléa, le chauffeur et le personnel communal et administratif de l'agglomération

Grâce à ce contact elles ont pu se rendre compte que 251 habitants avaient déjà bénéficié d'une première injection du vaccin fin mars 21.



→ sans compter tout le travail en amont (rentrer tous les noms dans Doctolib, envoyer les rendez-vous, trouver les intervenants médicaux et paramédicaux, gérer les repas de midi).

- La troisième étape le 5 mai selon une organisation similaire pour la 2<sup>e</sup> injection.

Véronique WIGNO

# Bien vieillir ensemble



## POINT D'ÉTAPE CONCERNANT LA CONSULTATION DES SENIORS DE PLUS DE 60 ANS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE « VILLES AMIES DES AÎNÉS »



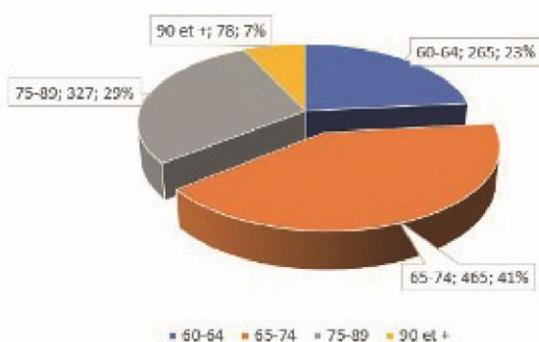
### Quelques éléments de contexte

La commune de Bollwiller comptait au 15/2/2021, 4082 habitants, dont 1135 étaient âgés de plus de 60 ans. Nos séniors se répartissent par tranche d'âge de la manière suivante :

60-64 ans : 265	75-89 ans : 327
65-74 ans : 465	90 ans et plus : 78

La part de la population âgée de plus de 60 ans représentait 24% en 2012. Elle est aujourd'hui de 27,8% dans notre commune.

### RÉPARTITION DES SENIORS DE PLUS DE 60 ANS PAR TRANCHE D'ÂGE



À l'horizon 2050, 1 habitant sur 3 en France serait âgé de 60 ans et plus ; contre 1 habitant sur 5 en 2005. La modification de l'équilibre entre les générations remet en question la façon de mener des politiques publiques.

En s'engageant dans la démarche « Villes Amies des Aînés » (VADA) qui traite des questions d'habitat, de culture, de mobilité, d'espaces publics, de communication et de participation citoyenne, la commune de Bollwiller a souhaité initier une dynamique de co-construction avec les séniors, afin que soient mieux pris en compte les spécificités liées à l'avancée en âge dans l'élaboration de nouveaux projets.

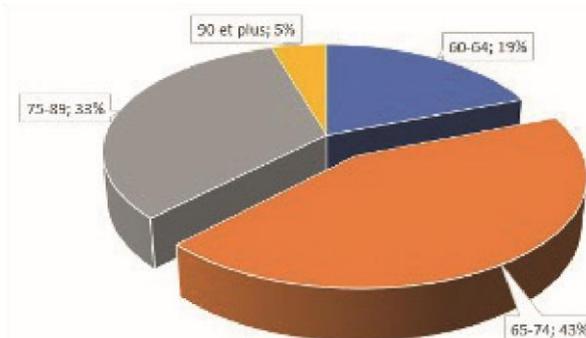
A ce stade de la mise en œuvre de la démarche VADA, il nous a paru primordial de recueillir la parole des séniors afin de mieux comprendre la façon dont ils utilisent le territoire. Malheureusement, la crise sanitaire nous empêche pour le moment de réunir les personnes qui avaient répondu à notre appel à candidature début du 2<sup>e</sup> semestre 2020, pour constituer des groupes de consultation sur les huit thématiques de la démarche VADA : l'habitat, transports et mobilité, espaces extérieurs et bâtiments, culture et loisirs, autonomie-service et soins, lien social et solidarité, information et communication et participation citoyenne. Pour autant, et afin de ne pas entretenir une forme d'entre-soi durant cette période bien singulière, nous avons transmis à chaque personne âgée de 60 ans et plus un questionnaire construit autour des huit thématiques de la démarche VADA qui devraient nous permettre d'apporter des éléments de compréhension aux trois questions suivantes :

- peut-on vieillir de façon confortable dans notre commune ?
- est-ce que la commune est adaptée à chacun, quel que soit son degré d'autonomie ?
- qu'est ce qui pourrait-être amélioré pour soutenir le vieillissement heureux et actif ?

Les questionnaires ont été distribués le week-end du 23/2/2021 par les membres de la municipalité et de la commission « bien vieillir ». Les retours étaient attendus le 20/2/2021, en sachant qu'un couple ne renseignait qu'un seul questionnaire.

243 questionnaires ont été retournés, dont 149 renseignés par un couple. 392 personnes sur 1135 séniors concernés se sont ainsi exprimées sur les atouts et les faiblesses de notre territoire de vie et sur les possibles voies d'amélioration dans chacun des huit domaines de la démarche VADA, soit un taux de réponse de 34,5%. Ce pourcentage de répondants est très satisfaisant, si on le compare au taux de réponse habituellement obtenu pour ce type d'enquête par courrier qui se situe plutôt autour des 10%.

### RÉPARTITION DES RÉPONDANTS (PERSONNES SEULES ET COUPLES) PAR TRANCHE D'ÂGE



L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) nous apporte un appui technique et un soutien méthodologique pour la saisine des réponses et l'exploitation des données recueillies dans le questionnaire. Une convention signée entre la commune et l'AURM définit les modalités de ce partenariat et les différentes étapes de la mission. Une présentation publique des résultats de cette enquête qui constitue une expérience unique au sein de la M2A est envisagée à ce stade fin juin/début juillet 2021.

Les résultats recueillis viendront enrichir les échanges, qui nous l'espérons pourront être organisés très prochainement, dès la levée des restrictions sanitaires, dans le cadre de forums urbains/citoyens.

L'ensemble des éléments recueillis permettra de construire un plan d'action qui déterminera les objectifs, les actions et leur priorisation sur lesquels notre commune portera ses efforts d'amélioration pour un mieux « vivre ensemble » à tout âge. D'ores et déjà et à la lecture transversale de nombreux questionnaires, certains sujets, dont la liste n'est pas exhaustive, semblent partagés par un grand nombre de répondants :

- l'absence de logements adaptés pour les seniors
- le nombre insuffisant de professionnels de la santé
- le manque d'information des seniors pour l'ensemble des questions concernant le vieillissement (adaptation du logement, aides techniques...)
- un ensemble de problématiques concernant l'urbanisme et le mobilier urbain (les trottoirs et la voirie dans certains secteurs de la commune, le stationnement, les bancs, les toilettes publiques...)
- l'accessibilité du cimetière
- les rencontres et sorties conviviales
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**Daniel VONTHRON**

Adjoint au maire chargé de la politique de l'âge

## ATELIERS COLLECTIFS « BIEN VIEILLIR »

« Il faut passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage... » (Jean Cocteau)

Vieillir en bonne santé est un enjeu important de santé publique.

L'espérance de vie atteint désormais 79,2 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes. En 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans.

Sur 10 personnes qui décèdent en

France aujourd'hui, 4 ont connu la perte d'autonomie dont 2 de façon sévère. (Source : une stratégie globale pour prévenir la perte d'autonomie 2020-2022, janvier 2020).

L'allongement de la durée de la vie et la transition démographique posent le défi de l'accompagnement de ces années de vie supplémentaires de nos seniors à qui nous devons assurer la meilleure qualité de vie possible en créant des projets intégrés.

Au-delà de l'avancée en âge chronologique, la « vieillesse » n'a pas de définition unique. Chaque individu prend de l'âge différemment en fonction de son état de santé, des modes de vie... Ainsi, au même âge les attentes et les besoins peuvent être très différents d'une personne à l'autre. Une chose est sûre : au XXI<sup>e</sup> siècle, l'avancée en âge ne rime plus systématiquement avec perte d'autonomie.

L'évolution des représentations sociales sur le vieillissement tout comme la préservation de l'autonomie des personnes âgées relèvent d'une approche globale et positive de la prévention et de la promotion de la santé.

Il est donc urgent de prendre en compte dans les politiques publiques le nombre de plus en plus important de seniors qui

vont bien, mais qui ont des spécificités dans l'usage de leur territoire de vie.

Dans ce contexte, la commune de Bollwiller a souhaité porter un projet global et territorialisé d'actions de prévention de la perte d'autonomie destinées aux seniors résidant à domicile dans le cadre de l'appel à projet mis en œuvre par la Conférence des Financeurs d'Alsace. Cet espace de gouvernance, qui a été instauré par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015 et présidée par le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, permet l'impulsion et le développement d'actions de prévention sur la base de crédits spécifiques alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Ce projet d'actions dont nous attendons à ce stade encore la notification d'attribution d'une subvention de la Conférence des Financeurs, s'inscrit dans la démarche plus large initiée en 2020 par l'adhésion de notre commune au Réseau Francophone des « Villes Amies des Aînés ».

Les actions que nous proposerons dès l'automne 2021, participent d'une culture commune du « Bien vieillir » et visent à informer, sensibiliser et accompagner les personnes de 60 ans et plus afin qu'elles adaptent leurs habitudes de vie pour éviter, limiter ou retarder la perte d'autonomie.

Ces actions se déclinent sous la forme :

- d'ateliers collectifs qui abordent des thématiques spécifiques telles que l'activité physique (marche nordique, gym douce et gym sur chaise) et la prévention des chutes, la sophrologie, la nutrition, la mémoire, la sécurité routière et le numérique. Ces ateliers conçus sous forme de cycle de plusieurs séances visent à contribuer au renforcement des comportements protecteurs de santé,
- de conférences consacrées à la prévention cardiovasculaire, la présentation des résidences autonomie et la téléassistance, à l'allocation de perte d'autonomie et au processus d'admission en EHPAD, l'adaptation du logement et les aides techniques et la gestion des troubles émotionnels,
- de sorties organisées, dont les thématiques seront précisées ultérieurement.





L'ensemble des actions collectives que nous proposons aux seniors de notre commune devront permettre de stimuler l'autonomie tout en créant du lien social et en atténuant les fragilités. Mieux vivre dans son corps et sa tête et mieux vivre dans son temps et avec les autres, permet d'avancer en âge en bonne santé physique et mentale : ce message de prévention constitue le fil rouge du projet que nous portons.

Ce projet se décline comme un parcours que celles et ceux qui le souhaitent pourront suivre soit en totalité, soit de manière fractionnée sur une période qui s'échelonne de la fin octobre 2021 à fin novembre 2022.

Une plaquette de présentation de ces actions collectives sera éditée d'ici la fin du 1er semestre 2021. Celle-ci apportera toutes les précisions utiles concernant notamment les modalités d'inscription, les dates et horaires de chaque action. A l'exception des conférences, le nombre de places pour chaque atelier sera limité à 15 participants et proposé à un coût très réduit.

Nous espérons que ce projet pourra répondre à vos besoins et vous remercions d'ores et déjà de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver.

**Daniel VONTHRON**

**Adjoint au maire chargé de la politique de l'âge**



## COMPOST ET JARDIN PARTAGÉS

Dans le cadre de notre politique volontariste pour réduire les déchets, nous avons installé, avec le soutien de Monsieur DUSARD, maître composteur au SIVOM (**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple**), une placette de compostage en bois d'environ 30m<sup>2</sup>, suite à l'approbation de Monsieur HUCK, Chef d'agence **d'Habitats de Haute-Alsace**, d'occuper une partie du terrain rue de Nice.



Le fonctionnement est simple, les habitants qui adhèrent au projet, peuvent déposer leurs déchets organiques (de cuisine surtout) et d'autres déchets compostables. Ces déchets se composent avec le sol, l'activité des micro-organismes du sol et des vers transforme ce déchet en un terreau fertile : le compost, un fertilisant pour le sol et un impact sur l'environnement.



Les adhérents pourront utiliser ce compost dans leur jardinière, par exemple.

Une réunion d'information sera organisée par la commune avec la participation de Monsieur DUSARD, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Dans un second temps,



## DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Des dépôts sauvages ont été constatés sur notre commune et plus précisément sur l'aire de pique-nique, du Vieil-Armand à la sortie de BOLLWILLER. Ces gestes d'incivilités sont intolérables et illégaux, puisque ces types d'agissements, exposent leurs auteurs à une contravention de 5<sup>e</sup> classe

conformément à l'article R 635-8 du code pénal. Ainsi, toute personne contrevenant à ces dispositions peut être sanctionnée d'une peine d'amende allant jusqu'à 1 500€ et de la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

L  
,  
ab  
a  
n  
d  
o  
n  
s  
a  
u  
v  
a  
g  
e  
d  
e  
d  
é  
c  
h  
e  
t  
se  
s  
t  
s  
o  
u  
r  
c  
e  
d  
e  
p  
o  
l  
l  
u  
t  
i  
o  
n  
d

es sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Il représente une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication et provoque des nuisances visuelles, olfactives et des dangers sanitaires. Une partie importante de ces déchets sauvages se retrouve, transportée, dans les mers **jour dans la rue de Nice. Celui-ci poursuivra l'objectif** d'encourager l'échange entre générations et les cultures. Ce jardin sera fondé sur les valeurs de solidarité, où l'on cultive le plaisir de partager entre habitants d'un même quartier.

**Alescio Graziella,**  
**Conseillère Municipale**  
**Déléguée**

## DÉJECTIONS CANINES

Quoi de plus désagréable que de slalomer entre les déjections canines sur un trottoir.

Tout propriétaire de chien est obligatoirement tenu de ramasser les déjections de son animal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention fixée à **35 euros**.

et les océans. Selon l'ONG Surfrider, 80% des déchets marins ont ainsi une origine terrestre.

Les déchets ont une profonde répercussion écotoxicologique, même loin de leur lieu de production. Bien que difficilement quantifiable, l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) évalue à 11,8 kg /hab, la quantité totale de dépôts sauvages en France. Ces dépôts sont réglementés par l'article L.541-3 du code de l'environnement.

Pour des raisons écologiques, autant que pour l'amélioration du cadre de vie, il est urgent que les sources de dépôts sauvages se tarissent au fil des ans. **Notre commune mérite un cadre de vie propre et agréable.**

La forêt du Schlaegle propriété communale d'environ 50 ha sur 240 ha d'espace boisé est un lieu de promenade, de détente, de loisirs mais aussi un lieu de vie pour de nombreuses espèces végétales et animales. La forêt est aussi un lieu d'exploitation du bois et de chasse.

Soumise au code forestier, la forêt communale est gérée durablement par la commune en partenariat avec l'ONF. Chaque année l'ONF propose un plan de coupe au Maire de la commune qui doit être approuvé par le conseil municipal.

**Notre forêt subit de multiples agressions** : des sécheresses répétées, des attaques d'agresseurs naturels (insectes, champignons...) qui mettent en danger certaines essences, des intrusions humaines motorisées ou non dans les peuplements d'arbres qui perturbent la faune et la flore et la mettent en danger mais aussi des dépôts sauvages. *(des barrières ont été posées pour la préserver)*



**LA FORÊT DU SCHLAEGLE, UNE  
FORÊT EN PARTAGE :**

Dégât dû à la chalarose **Elle est sujette au dépérissement des frênes.** Depuis les années 1990, un champignon pathogène (*Chalara fraxinea*) originaire d'Asie progresse d'est en ouest et décime les forêts de adultes en quelques années. Les troncs des arbres sont creux ce qui empêche leur commercialisation en bois d'œuvre. Aucun traitement efficace n'existe à ce jour.

frênes. La chalarose et les autres para-ont été attribuées par tirage au sort. sites qui interviennent sur les arbres Ce dernier s'est fait en présence du

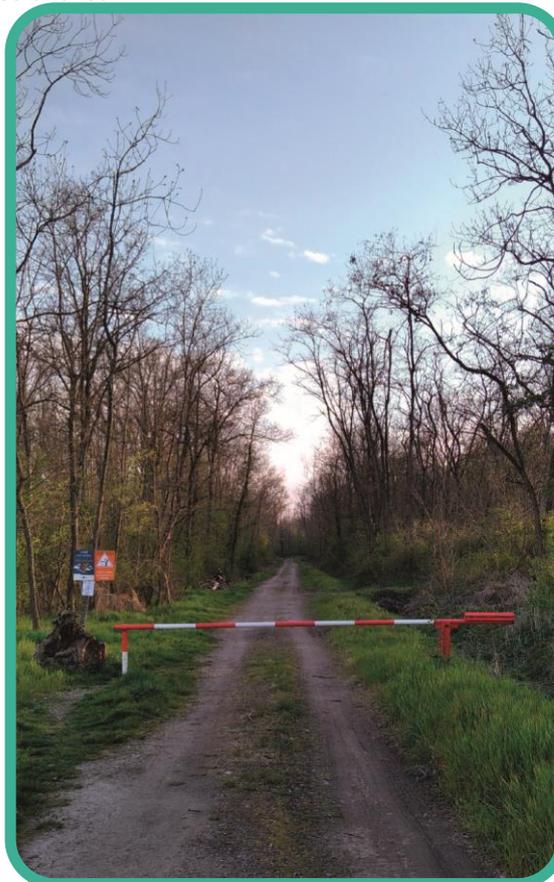


affaiblis entraînent la mort des arbres

L'ONF estime que 2% des frênes résisteront. Son avenir passe sans doute par l'identification des arbres qui se montrent résistants à la maladie. A Bollwiller, 36% des arbres sont des frênes.

Le frêne fournit un bois d'œuvre de qualité, mi-dur aux tons blanc, brun pâle ou gris, utilisé en construction, pour des bardages, des lames de terrasse, ou en intérieur pour les parquets ou des éléments d'agencement et de décoration.

J'ai mis en place un programme de coupe avec l'ONF afin de sécuriser au mieux notre forêt. Les



**La forêt est un lieu de chasse** impottravaux d'abattage des arbres

**Pour votre sécurité,** promenez-vous **sé par la loi.** En Alsace, le droit vous uniquement sur les chemins local réalisés par des entreprises carrossables : Chemin du Schlaegle, spéciaconfie au Maire le rôle des Frênes et sur la digue Sud, car il d'administrer lisées missionnées par y a un risque accru de chute de l'ONF. la chasse des propriétaires branches ou d'arbres. Le bois d'œuvre est vendu par l'ONF au profit de la commune.

privés et forestiers non réservataires. L'adjudicateur de la chasse a l'obligation de respecter le plan cynégétique approuvé par le préfet.

La chasse est mal aimée souvent

le saviez-vous ?



Les chasseurs indemnisent les dégâts réalisés aux cultures par la faune sauvage.

**Pour le bien de la faune et de la flor et de nous tous en tant qu'usagers respectons la nature.**

**Jean-Paul Julien**

Maire, d'élus et d'un agent de l'ONF. décriée par le grand public mais les chasseurs se sont engagés avec **Le bois de chauffage** peut être ex-leurs Fédérations dans une démarche ploité par les habitants de Bollwiller éthique respectueuse de la nature. qui en font la demande. 15 parcelles



**#1 NON AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES**

**Même biodégradables, les lingettes :**

- Obstruent vos toilettes et vos canalisations
- Bloquent et endommagent le réseau d'assainissement
- Engendrent des réparations coûteuses dans les stations d'épuration d'ordures ménagères qui augmentent votre facture d'eau

**JETEZ LES DANS VOTRE Poubelle D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Plus d'infos sur [www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)

## STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES

Elle n'est pas très grande, sert à bon nombre de gestes quotidiens dans la cuisine ou la salle de bains et son impact écologique est loin d'être négligeable... Si nous vous parlons de la lingette, c'est parce qu'elle donne du fil à retordre aux gestionnaires des réseaux d'assainissement !

**En France, les foyers utilisent 233 lingettes par seconde, soit plus de 7,3 milliards de lingettes par an ! En plus d'être néfastes pour l'environnement, elles causent des dégâts dans les réseaux d'assainissement. M2A lance une campagne de sensibilisation sur la question.**

**Cette lingette finit bien trop souvent au fond des toilettes**, alors que sa place est dans le bac destiné aux ordures ménagères. Ce message, le SIVOM de la région de Mulhouse va le marteler dans les prochaines semaines. Selon lui, non seulement les lingettes obstruent vos toilettes et vos canalisations, mais elles bloquent et endommagent aussi le réseau d'assainissement !

Chaque année, des bouchons géants, composés de centaines de serviettes qui ne se sont pas dissoutes, obstruent canalisations et pompes du réseau. Si le



mal n'est pas traité à temps, cela peut engendrer des réparations coûteuses dans les stations d'épuration d'ordures ménagères.

Réparations qui, ensuite, risquent d'augmenter le montant de la facture d'eau.

**A domicile aussi, des dommages peuvent être constatés.**

# le saviezv

## ous ? -

**A Bollwiller...**

Jetées dans les toilettes, les **lingettes agglomérées obstruent les branchements de raccordement à l'égout**, des réseaux collecteurs des eaux usées et mettent en panne les pompes de refoulement,

endommagent au passage les équipements des unités de traitement. «*Une pompe bouchée, c'est plusieurs centaines de milliers d'euros de travaux*» déplore Jean Rottner, le président du SIVOM.

On peut constater des refoulements d'égouts vers les branchements des particuliers, des débordements en milieu naturel et des arrêts de systèmes d'assainissement qui souvent donnent lieu à des réparations coûteuses.

A titre d'exemple, un récent débouchage du réseau d'assainissement sur notre commune a entraîné un coût d'intervention s'élevant à plus de 6 000 €.

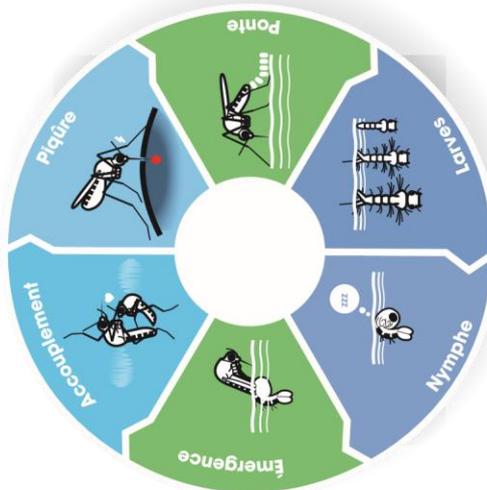
**Dans le bac bleu et pas dans les toilettes !**



**TOUS LES INSECTES QUI VOLENT NE SONT PAS DES MOUSTIQUES!**

Les moustiques ont un organe piqueur et font généralement moins d'1 cm. Ils sont de couleur allant du brun au noir et présentent souvent des taches ou des anneaux clairs.

## Cycle de vie du moustique



Dans des conditions optimales, le cycle peut être réalisé en moins de 10 jours

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves.

C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence.

Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

## Aedes albopictus

ou « moustique tigre »

**Originaire d'Asie, ce moustique est avant tout nuisant et pique durant la journée.**

De très petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro.

Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.



Pour signaler la présence de ce moustique, ou simplement pour vous informer :

**[www.signalement-moustiques.fr](http://www.signalement-moustiques.fr)**



### BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN

Service de démoustication  
92 rue Mal de Lattre de Tassigny  
68360 SOULTZ  
Tel. : +33 3 89 74 90 16 ou +33 3 89 74 84 04  
Fax : +33 3 89 74 66 79  
operationmoustiques@wanadoo.fr  
[www.brigade-verte.fr/demoustication](http://www.brigade-verte.fr/demoustication)

**Pour une lutte efficace, adoptez les bons gestes**

**AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉ!**  
.....  
**ÉLIMINEZ L'EAU STAGNANTE!**



## ENTRETIENEZ

- Gouttières, rigoles et chenaux (curage)
- Pièges à sable, bondes d'évacuation

## VIDEZ 1 FOIS PAR SEMAINE

- Coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs
- Gamelles, abreuvoirs pour animaux
- Bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois
- Pots, seaux, réceptacles divers

PAS D'EAU  
STAGNANTE,



PAS DE  
MOUSTIQUE!

## JETEZ\*

- Déchets
- Pneus
- Bâches

\*en déchetterie



## RANGEZ

À L'ABRI DE  
LA PLUIE

- Jouets d'enfant
- Brouettes
- Seaux arrosoirs
- Poubelles



## CRÉEZ...

...un équilibre dans le bassin d'agrément pour favoriser la constitution d'un écosystème riche et stable.

Des prédateurs naturels (autres insectes, batraciens ou poissons) mangent les larves de moustique.



# Environnement



## PROJET DE VERGER ÉCOLE

Lors de notre campagne électorale, nous avons mis en avant notre volonté de créer un Verger-École Communal qui serait ouvert à toutes les personnes désirant y participer pour apprendre ou parfaire leurs connaissances en matière de traitement, technique de taille et de greffe dispensées par des animateurs bénévoles diplômés.

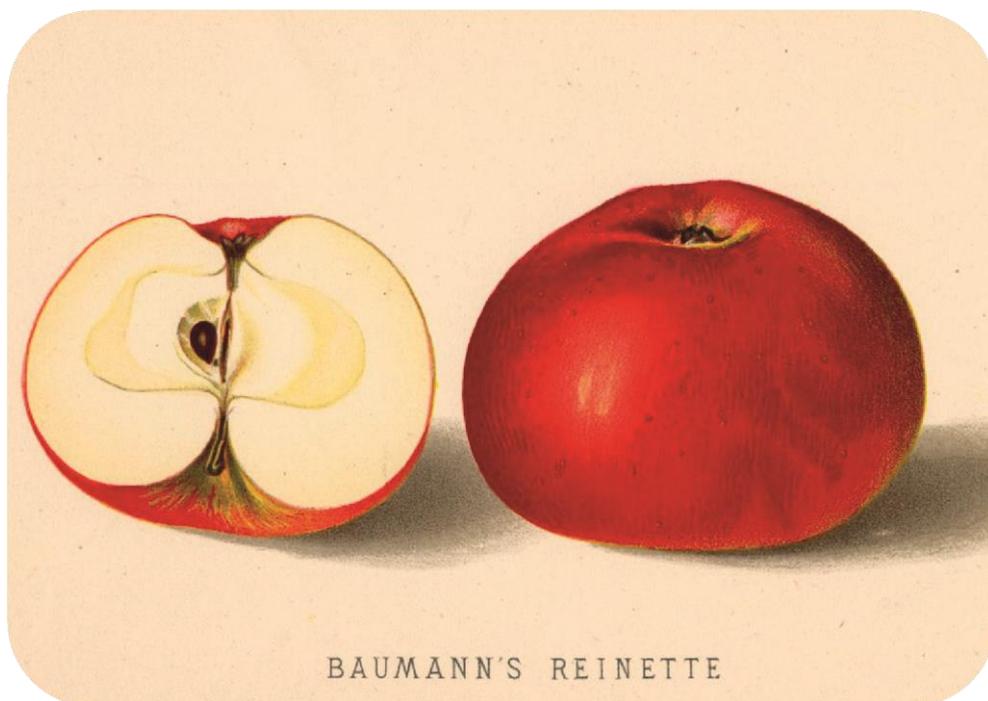
Ce pourrait également être un projet éducatif pour les enfants de nos écoles. Ce verger leur ferait découvrir les arbres fruitiers, de la plantation aux récoltes, la pollinisation et le développement des fruits.

Rappelons que Bollwiller fut le berceau de la famille Baumann, pépiniéristes reconnus qui, par croisement ou propagation est à l'origine de nombreuses variétés de fruits encore consommés aujourd'hui, pour n'en citer que quelques-unes :

**Pomme Reinette Baumann** ou reinette de Bollwiller

**Poire Beurrée** de Bollwiller créée en 1842

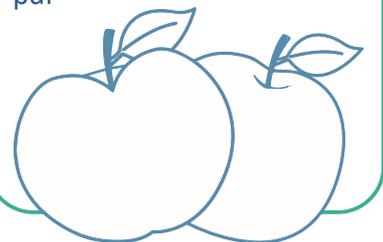
**Pêche Favorite** (ou Fondante) de Bollwiller créée en 1848 par un des frères Baumann ayant participé à la création de Central Park à New-York



La Commune mettra un terrain à disposition mais le Verger-École ne pourra voir le jour sans votre motivation.

**C'est pourquoi nous lançons un appel à celles et ceux qui voudraient bien y participer ; pour cela vous pouvez vous inscrire à la Mairie.**

[http://arbo-hautsundgau.com/articlesFA/FA\\_09\\_12\\_Fruits\\_Baumann\\_Bollwiller.pdf](http://arbo-hautsundgau.com/articlesFA/FA_09_12_Fruits_Baumann_Bollwiller.pdf)



- Noisette Merveille de Bollwiller  
(1854)

# Elections régionales

LES MISSIONS CEA ET RÉGION GRAND EST



Les subventions départementales versées à la Commune de Bollwiller pour la période 2014-2020 s'élèvent à 1,7 millions d'euros

## Les compétences

La CeA, chef de file en matière de coopération transfrontalière, tourisme et développement, reprend toutes les compétences des Départements auxquelles s'ajoutent des compétences spécifiques.

### Les compétences conservées par la nouvelle collectivité

Les compétences gérées précédemment par les deux anciens Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont conservées avec la création de la nouvelle collectivité.

Elles sont au nombre de 12 et concernent les thématiques suivantes :



Famille,  
petite  
enfance



Personnes  
âgées



Personnes en  
situation de  
handicap



Insertion,  
RSA, emploi



Collèges



Environnement



Routes,  
infrastructures



Aménagement,  
vitalité du  
territoire



Attractivité,  
tourisme



Service  
d'incendie et  
de secours



Précarité  
énergétique,  
logement



Sport,  
culture,  
patrimoine

## Nouvelles compétences

Suite à la fusion au 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace se voit dotée de nouvelles compétences.

### La culture, le patrimoine régional, la vie associative

La CeA est en première ligne pour la préservation et la valorisation du patrimoine alsacien avec une action renforcée pour la langue et les cultures d'Alsace. Le soutien aux associations est poursuivi avec des possibilités pour les fédérations de s'organiser à l'échelle alsacienne.



# ...et départementales

DES 20 ET 27 JUIN 2021

## Le transport et les mobilités

En plus des routes départementales, les routes nationales dont l'A35 et l'A36 sont transférées à la CeA avec les moyens nécessaires à leur gestion et leur entretien. Cette évolution prévoit aussi un mécanisme financier de régulation du trafic poids lourds. Les recettes reviendront à l'Alsace pour l'entretien du réseau routier et le financement des projets d'investissement à vocation transfrontalière.



## Le tourisme et le développement

Chef de file, la CeA est compétente pour promouvoir l'attractivité de son territoire en France et à l'étranger. Elle coordonne les initiatives de promotion et développement touristique pour la destination Alsace, en lien avec les autres collectivités et acteurs du secteur. C'est la CeA qui gère et anime la Marque Alsace et coordonne la politique alsacienne de tourisme. Les entreprises pourront être accompagnées et aidées par l'Agence de développement d'Alsace (ADIRA). Alsace Destination Tourisme (ADT) est quant à elle un opérateur pour promouvoir la destination touristique Alsace.

## La culture, le patrimoine régional, la vie associative

La CeA est en première ligne pour la préservation et la valorisation du patrimoine alsacien avec une action renforcée pour la langue et les cultures d'Alsace. Le soutien aux associations est poursuivi avec des possibilités pour les fédérations de s'organiser à l'échelle alsacienne.



## Le bilinguisme et l'enseignement de la langue régionale

La Collectivité a la responsabilité de coordonner la politique en faveur de la langue régionale. Elle apporte un soutien volontariste aux instances académiques afin de poursuivre le développement de l'offre d'enseignement de la langue régionale en Alsace et favorise de nombreuses actions en faveur des élèves.



## La coopération transfrontalière

La CeA est chef de file dans ce domaine avec des projets dans le monde de la santé, les transports, l'aménagement du territoire et des énergies : une première en France.

# Elections régionales...



*L'Europe s'invente chez nous*

**Les subventions régionales versées à la Commune de Bollwiller pour la période 2014-2020 s'élèvent à 490 974 e**

le saviez-vous ?



La Région Grand Est intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne et contribue à construire votre avenir. Nées de la volonté de l'État de transférer une partie de ses compétences, les Régions ont vu leurs responsabilités s'étendre au fil des années. Le dernier acte de cette décentralisation : la fusion des Régions en 2015, avec la création de Régions moins nombreuses mais plus fortes.



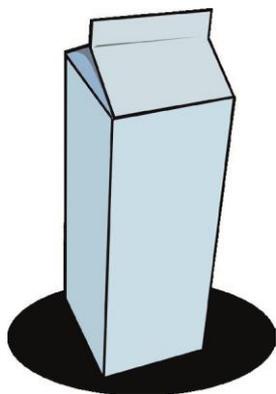
## Les missions et compétences de la Région

 <p>Engagement et citoyenneté</p>	 <p>Innovation</p>	 <p>Enseignement supérieur et recherche</p>	 <p>Lycée</p>
 <p>Environnement</p>	 <p>Aménagement des territoires</p>	 <p>Tourisme</p>	 <p>Culture</p>
 <p>Sport</p>	 <p>Formation professionnelle</p>	 <p>Relations internationales et transfrontalières</p>	 <p>Jeunesse</p>
 <p>Développement économique</p>	 <p>Transports et déplacements</p>	 <p>Agriculture, Viticulture et Forêt</p>	

# Vie associative



## COLLECTE ALIMENTAIRE



Le CCAS et CARITAS Bollwiller organisent, en partenariat avec le Super U, une collecte au profit des personnes en difficulté dans la commune.

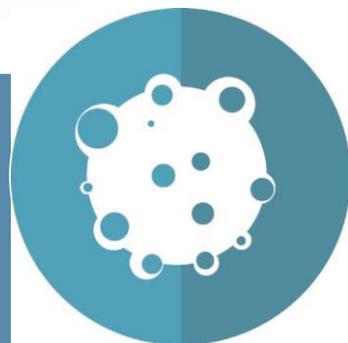
La prochaine collecte aura lieu le **samedi 5 Juin 2021**.



## QUÊTE EN FAVEUR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Au vu de la conjoncture sanitaire actuelle, celle-ci ne pourra pas être reconduite cette année encore.

Néanmoins, vos dons peuvent être déposés en mairie, envoyés directement par courrier à la Ligue ou via leur site internet.





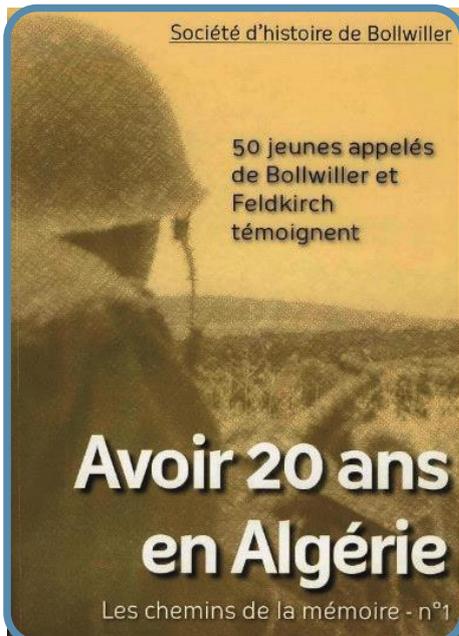
## LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BOLLWILLER

Malgré un contexte sanitaire difficile, la Société d'Histoire de Bollwiller poursuit assidûment ses travaux de recherche d'anciens documents, de vieilles photos et cartes postales ayant trait à Bollwiller.

Elle vous informe qu'elle a déjà publié 3 ouvrages dans une série intitulée « Les chemins de la mémoire ».

**Pour tout achat et pour toute communication de documents, veuillez contacter Alfred BIENTZ, président, au 06.17.30.76.52.**

### Les chemins de la mémoire n° 1 Avoir 20 ans en Algérie (20 €)



### Les chemins de la mémoire n°2 Les cités de Kali Sainte-Thérèse (15 €)

### Les chemins de la mémoire n° 3

### Transcription des Notices de l'abbé Auguste Soltner (25 €)

découvrira maints aspects inconnus de ce que fut le quotidien des grandes familles et des villageois, sans oublier l'Eglise catholique alors toute puissante.

## BOLLWILLER

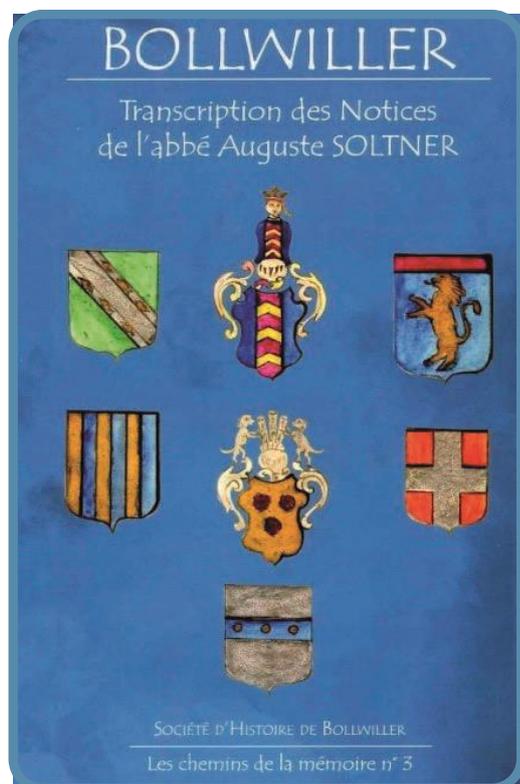
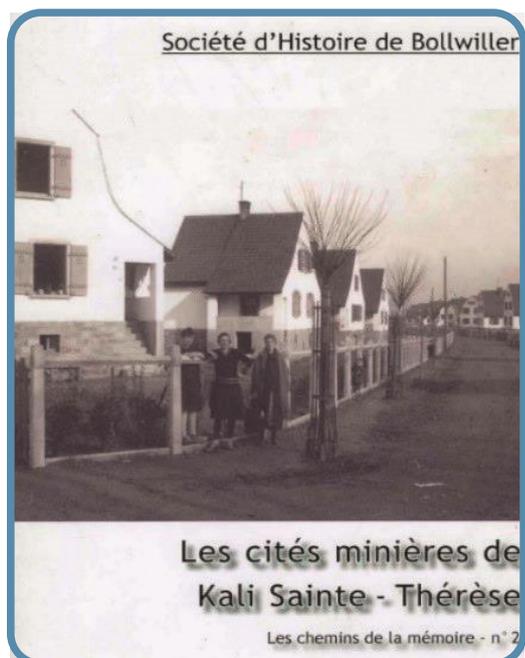
***Son histoire, de l'époque celto-romaine jusqu'en 1848, racontée par un enfant du village devenu prêtre.***

L'abbé Auguste Soltner, natif de Bollwiller où il vit le jour en 1848, aurait pu rester un illustre inconnu s'il n'avait - outre son sacerdoce – consacré sa vie à l'Histoire et tout particulièrement à celle de Bollwiller.

Il a consigné son énorme travail de recherches dans un manuscrit écrit aux alentours de 1885, qui couvre la période de l'Antiquité au 19<sup>e</sup> siècle, déposé aux Archives municipales de Mulhouse.

L'abbé Auguste Soltner nous lègue un travail remarquable, précis, quelquefois surprenant dans ses analyses et anecdotes.

La Société d'Histoire de Bollwiller a entrepris la transcription de cet ouvrage dans lequel le lecteur

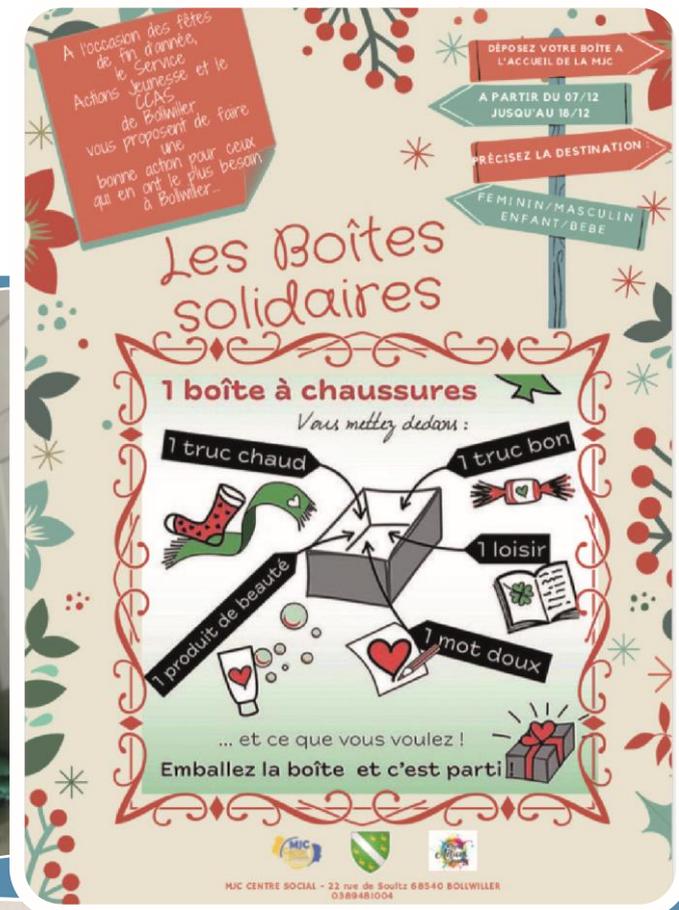


Après avoir parcouru ces pages, le lecteur aura une toute autre approche, une nouvelle vision de Bollwiller, de ses richesses et de son histoire.

# Vie associative



La première collecte organisée par le CCAS et la MJC a permis de réunir 210 boîtes offertes pour Noël aux personnes en difficulté à Bollwiller.



Les donateurs ont fait preuve d'une grande générosité et la solidarité a été exemplaire malgré la crise sanitaire.

Un grand merci à : Super U, MJC, MJCCS, la commune de Feldkirch, Boll Festif, les jeunes de SAJ, les bénévoles du CCAS et de Caritas.

**Dominique Debenath**

## OPÉRATION BOÎTES DE NOËL

Conformément à l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au bulletin d'information générale, "chaque liste bénéficie d'un nombre de lignes

proportionnel au nombre d'élus de chaque liste, rédigées en police de caractères de taille 11".

### **Tribune libre « Osons et Faisons Bollwiller »**

Vous comprendrez que le Maire de Bollwiller ne nous laissant qu'un espace minimum d'expression le groupe d'opposition Osons et Faisons Bollwiller ne peut que vous inviter à nous suivre sur notre page Facebook : [https://www.facebook.com/ osonsbollwiller/](https://www.facebook.com/osonsbollwiller/) ou une fois

par semaine avec vous nous échangerons sur les sujets communaux. Les promesses du Maire et de l'équipe actuelle en place n'ont pas été tenues et comme vous nous le regrettons. Nous restons sur nos projets – Pôle médical – crèche d'urgence – guichet unique en Mairie de la Sécurité Sociale, CAF et pôle emploi – sécurité – développement des entreprises et du commerce. Avec Vous Jean-Luc Ginder et Jean-Jacques Demoulin.

L'équipe municipale  
et le personnel communal  
vous souhaitent  
de bonnes vacances.

